

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2016

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de NEXTEDIA qui s'est tenue le 10 octobre 2016 a, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décidé de rejeter la dissolution anticipée de la Société et de maintenir celle-ci dans son état et sa forme actuels et de poursuivre son activité.

Pour plus d'informations, visitez www.nextedia.com.

Contact

François
THEAUDIN



investisseur@nextedia.com